

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/04/2025 - 2538 - 2022 B 00550 - 751 179 334 - A-C-H

ENTRE

WENT

ENV

N° de Dossier : L00276

En Euro

6536

LUMANE LAMBRES LEZ DOUAI ZAC DE L ERMITAGE 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

SAS A-C-H

1 RUE FRANCOIS LEMAITRE

62161 ETRUN

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

GREFFE DU TRIBUNAL

18 AVR. 2025

DE COMMERCE D'ARRAS

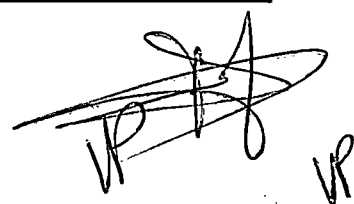
2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	75117933400022			





Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2024
cerfa
N° 11084* 25
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/04/23	et clos le	31/03/24	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A-C-H 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN	
SIRET 7 5 1 1 7 9 3 3 4 0 0 0 2 2	Mél : valerie@sceadeffontaines.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/04/22
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS ACH 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN	
SIRET 7 5 1 1 7 9 3 3 4 0 0 0 2 2	

B ACTIVITE		
Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	211 651	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom / Adresse État de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

CERTIFIÉ CONFORMÉ
AUX ECRITURES

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
LUMANE LAMBRES LEZ DOUAI ZAC DE L'ERMITAGE 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI					
Tél :			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 15/07/24 Lieu : ETRUN		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : ASSOCIE GERANT DEFFONTAINES		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)					
prestataire :					

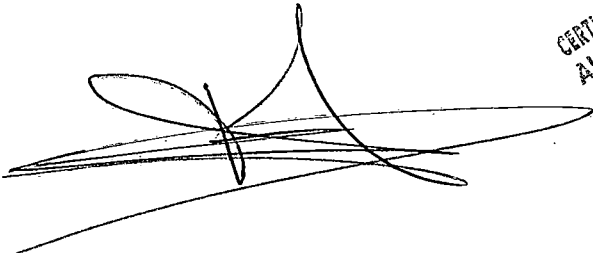
Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

CERTIFIE CONF
AUX ECR

VP

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1			2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
M CADRE NÉ CONCERNANT QUÉ LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DŌNS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



CERTIFIÉ COPI
AUX SECS

WP

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 75117933400022		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/03/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG	1 722	
		AH	AI		
		AJ	AK	1 103 471	
		AL	AM	719 884	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	15 000	
		AP	AQ	160 428	
		AR	AS	76 457	
		AT	AU	23 054	
		AV	AW	9 713	
		AX	AY	13 341	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT		
		CU	CV	1 052 697	
		BB	BC	119 925	
		BD	BE	932 772	
		BF	BG	68	
		BH	BI	104 497	
	TOTAL (II)		BJ	2 461 038	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	931 208	
		BN	BO	1 529 829	
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW	579	
		BX	BY	103 414	
		BZ	CA	2 235 021	
		CB	CC		
		CD	CE	37 047	
DIVERS	CF	CG	40 053		
	CH	CI	177 008		
Comptes de régularisation	CJ	CK	37 047		
	CW		2 556 075		
	CM				
	CN				
	CO	5 054 160	1A	968 255	
	TOTAL GENERAL (I à VI)				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS A-C-H

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	921 244
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	237 189
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 160 633
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	794 591
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	2 070 125
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 925
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 925 271
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 085 904
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 335 683
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

WP

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	99 907	FH		FI	99 907	
		FJ	99 907	FK		FL	99 907	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 909	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	24 590	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 885	
	Salaires et traitements *					FY	39 600	
	Charges sociales (10)					FZ	14 593	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	101 140
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	184 808
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-84 900	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	382 174	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	73 100	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	73 100	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	13 764	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	106 787	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	120 550
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-47 451	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	249 824	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

VP

Néant ☐ *

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RENVOIS

Désignation de l'entreprise										SAS A-C-H										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
								1				2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 105 193		KE			KF								
CORPORELLES	Terrains								KG	15 000		KH			KI								
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	160 428		KK			KL							
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN			KO							
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP			KQ			KR							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS			KT			KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	23 054		KW			KX							
		Matériel de transport *								KY			KZ			LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB			LC			LD							
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG							
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ								
	Avances et acomptes								LK			LL			LM								
	TOTAL III								LN	198 482		LO			LP								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T							
Autres participations								8U	1 052 697		8V			8W									
Autres titres immobilisés								1P	68		1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières								1T	104 598		1U			1V									
TOTAL IV								LQ	1 157 363		LR			LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	2 461 038		ØH			ØJ									
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virements de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				3				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO			LV			LW	1 105 193		IX					
CORPORELLES	Terrains								IP			LX			LY	15 000		LZ					
	Constructions	Sur sol propre						IQ			MA			MB	160 428		MC						
		Sur sol d'autrui						IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS			MG			MH			MI						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers						IU			MM			MN	23 054		MO						
		Matériel de transport						IV			MP			MQ			MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS			MT			MU						
		Emballages récupérables et divers *						IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours								MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes								NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III								IY			NG			NH	198 482		NI					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			ØU			M7			ØW				
Autres participations								IØ			ØX			ØY	1 052 697		ØZ						
Autres titres immobilisés								1I			2B			2C	68		2D						
Prêts et autres immobilisations financières								12			2E			2F	104 598		2G						
TOTAL IV								13			NJ			NK	1 157 363		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14			ØK			ØL	2 461 038		ØM						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/03/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A-C-H Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	632 566	PF	89 040	PG		PH	721 606
TOTAL I		RK	632 566	RM	89 040	RN		RO	721 606
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	66 264	PN	10 193	PO		PQ	76 457
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 806	QE	1 907	QF		QG	9 713
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	74 070	QV	12 099	QW		QX	86 170
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	706 636	ØP	101 140	ØQ		ØR	807 776

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NOTIF
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

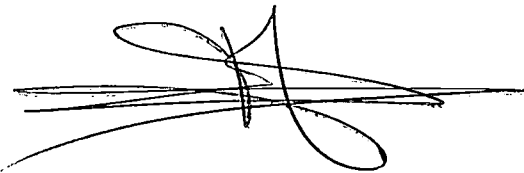
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SAS A-C-H										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	127 696	Ø7	3 508	Ø8	7 771	Ø9	123 433	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	19 020	6Y	10 256	6Z	-7 771	7A	37 047		
	TOTAL III	7B	146 716	TY	13 764	TZ		UA	160 480		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	146 716	UB	13 764	UC		UD	160 480	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF						
			UG	13 764	UH						
			UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.											
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS A-C-H										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	104 497	UR		US	104 497		
	Autres immobilisations financières			UT	100	UV		UW	100		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	103 414		103 414				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	800		800				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	2 214 216		2 214 216				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	20 006		20 006				
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX				VT	2 443 032	VU	2 338 435	VV	104 597		
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	794 591		205 003		390 740		198 849	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		7 925		7 925					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		6 049		6 049					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	12 635		12 635					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	33 546		33 546					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	399		399					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		2 070 125		2 070 125					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 925 271	VZ	2 335 683		390 740		198 849	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	621 157	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/03/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	237 189	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									I7	12 635	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN	
											WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ	386 501	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
									TOTAL I		WR	636 325
II. DÉDUCTIONS											WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
											WH	
											WP	
											WW	
											XB	
											I6	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %											WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											XA	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			ZX		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZY	
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *											XD	
Majoration d'amortissement*											XF	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	
						S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			ZFU-TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG	382 174	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégaugée par le report en arrière de déficit		ZI					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II		XH	382 174
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	254 151				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	254 151							

Désignation de l'entreprise		SAS A-C-H		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A-C-H</u>														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	170 484				ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE								
							ZF								
	TOTAL I	ØF	170 484				ZG	170 484							
							ZH	170 484							
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ							
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 356						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	16 235						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	24 590						
	- CFE, CVAE							YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	4 885						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	4 885						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	20 790						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 265						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	39 600						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5.88 %						
	- Numéro de centre agréé *				XP										
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7 5 1 1 7 9 3 3 4 0 0 0 2 2								

CERTIFICAT CONFORME
AU 2058 - C - SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

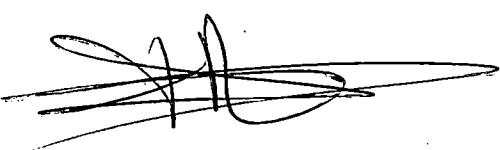
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A-C-H</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

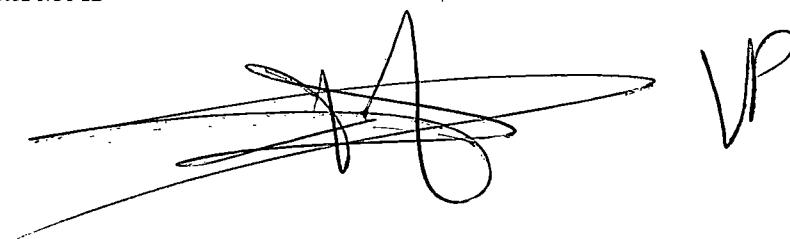
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

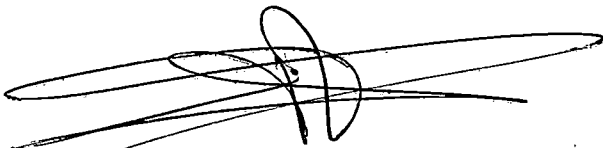
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ENTRÉE COMPTABLE
2024-2025

 VP

Désignation de l'entreprise : SAS A-C-H		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/04/2023		et clos le : 31/03/2024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2024

N° SIRET

7 5 1 1 7 9 3 3 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A-C-H

ADRESSE (voie)

1 RUE FRANCOIS LEMAITRE

CODE POSTAL

62161

VILLE

ETRUN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DEFFONTAINES

Prénom(s)

ANTOINE

Nom marital

DEFFONTAINES

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

100.00

Naissance : Date

06/08/1970

N° Département

80

Commune

MONTDIDIER

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

RUE FRANCOIS LEMAITRE

Code Postal

62161

Commune

ETRUN

Pays

France

Titre (2)

MME

Nom patronymique

PISCIA

Prénom(s)

VALERIE

Nom marital

DEFFONTAINES

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

100.00

Naissance : Date

09/03/1970

N° Département

02

Commune

SAINT-QUENTIN

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

RUE FRANCOIS LEMAITRE

Code Postal

62161

Commune

ETRUN

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Centre de
M. 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

☐ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

N° SIRET : 75117933400022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A-C-H

ADRESSE (voie) 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE

CODE POSTAL 62161

VILLE ETRUN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 7

Forme juridique SCEA Dénomination DEFFONTAINES

N° SIREN (si société établie en France) 400707568 % de détention 99.99

Adresse : N° 1 Voie RUE FRANCOIS LEMAITRE

Code Postal 62161 Commune ETRUN Pays France

Forme juridique SARL Dénomination L'ARTESIENNE

N° SIREN (si société établie en France) 840293260 % de détention 82.20

Adresse : N° 2 Voie ROUTE NATIONALE

Code Postal 62127 Commune TINCQUES Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DEFFONTAINES

N° SIREN (si société établie en France) 810968537 % de détention 95.00

Adresse : N° Voie LIEU DIT ZAC HAUTE PICARDIE

Code Postal 80200 Commune ESTREES-DENIECOURT Pays France

Forme juridique SCI Dénomination LA CLE DES CHAMPS

N° SIREN (si société établie en France) 899055149 % de détention 99.00

Adresse : N° 1 Voie RUE FRANCOIS LEMAITRE

Code Postal 62161 Commune ETRUN Pays France

Forme juridique SCEA Dénomination SCEA DU HALLOY

N° SIREN (si société établie en France) 792365173 % de détention 49.00

Adresse : N° Voie FERME DU HALLOY

Code Postal 80132 Commune NEUILLY-L'HOPITAL Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS A-C-H
Numéro de siret 75117933400022

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	75117933400022	6420Z
SAS A-C-H 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	254 151
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25.00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-I de l'imprimé n°2065)	211 651
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-I de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25.00 %		211 651
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

CGI 2019
2019-2020

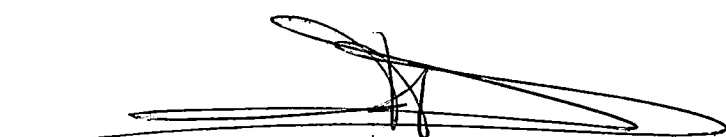
Désignation de l'entreprise SAS A-C-H
Numéro de siret 75117933400022

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	75117933400022	6420Z
SAS A-C-H 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

CE DOCUMENT
AUX SEULES
FINS D'INFORMATION



Désignation de l'entreprise SAS A-C-H

Numéro de siret75117933400022

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Résultat Fiscal SCEA Deff 30.04.2023		352 260
Résultat Fiscal SCEA FDM 30.04.2023		32 073
Résultat Fiscal SCEA du Halloy 30.06.2023		2 168
TOTAL		386 501

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Résultat comptable SCEA Deff 30.04.2023		352 125
Résultat comptable SCEA FDM 30.04.2023		28 420
Résultat comptable SCEA du Halloy 30.06.2023		1 629
TOTAL		382 174

CONTINUED COPY
10/10/2024

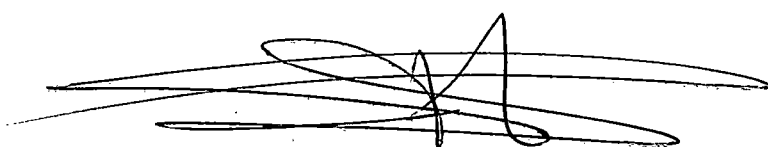
Désignation de l'entreprise SAS A-C-H
Numéro de siret 75117933400022

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

GENERA COMPTA
01/04/2023
31/03/2024

 VP

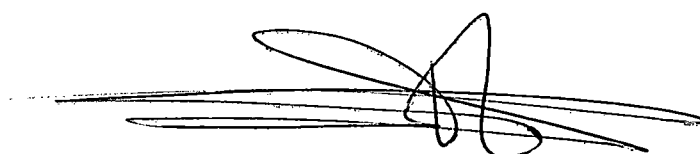
Désignation de l'entreprise SAS A-C-H
Numéro de siret 75117933400022

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET - 441214	4 999
OD Clôture Emprunt PRET - 225596	18
OD Clôture Emprunt PRET RACHAT PARTS FDM - 148568	292
OD Clôture Emprunt PRET - 302611	157
OD Clôture Emprunt PRET - 148567	67
OD Clôture Emprunt PRET - 206315	37
Total des charges à payer	5 570

CEPTE 001
2024-03-23



ir

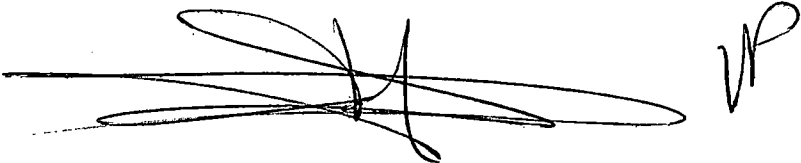
Désignation de l'entreprise SAS A-C-H
Numéro de siret 75117933400022

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Centre de
Régulation
des Services



SAS A-C-H

SAS au capital de 2 000.00 euros

Siège social : 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN

RCS n°751179334- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2024

Le 15 octobre 2024, les actionnaires de la société SAS A-C-H se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 1 RUE FRANCOIS LEMAITRE 62161 ETRUN à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame DEFFONTAINES VALERIE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur DEFFONTAINES ANTOINE, propriétaire de 100.00 actions, représentant 100 voix,
- Madame DEFFONTAINES VALERIE, propriétaire de 100.00 actions, représentant 100 voix,

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 200 Actions sur les 200 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné M DEFFONTAINES ANTOINE comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

AD VP



- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence et du rapport du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 237 188.92 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 237 188.92 Euros formant un résultat affectable de 237 188.92 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 237 188.92 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée

LE MOIRILLON
LE MOIRILLON

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

AD

VP

générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'assemblée générale ordinaire approuve la rémunération versée à Madame Valérie Deffontaines , présidente, qui s'est élevée à la somme de 39 600 euros.

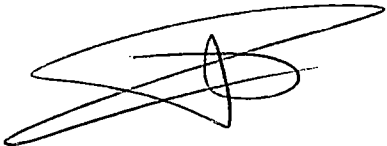
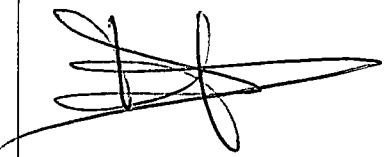
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à ETRUN,
Le 15/10/2024.

Signatures des actionnaires :

Monsieur DEFFONTAINES ANTOINE	
Madame DEFFONTAINES VALERIE	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

AD

VP

A-C-H
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : 1 rue François Lemaître
62161 ETRUN

Siret : 751 179 334 00022 Code APE : 64.20 Z

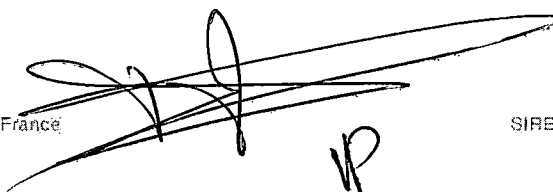
RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024



SARL CRAIGHERO & Associés.
1 bis, rue de la Congrégation
02200 Soissons

Société de Commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France



Au capital de 58.786€
RCS SOISSONS
SIRET 815 376 900 00032 - TVA FR38815376900

A-C-H
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : 1 rue François Lemaître
62161 ETRUN

Siret : 751 179 334 00022 Code APE : 64.20 Z

Sommaire

Rapports sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Comptes annuels

- . Bilan
- . Compte de résultat
- . Annexe

A-C-H
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : 1 rue François Lemaître
62161 ETRUN

Siret : 751 179 334 00022 Code APE : 64.20 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Aux associés de la société SAS A-C-H,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A-C-H relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Ceux-ci sont dépréciés si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable à la date de clôture.

Les méthodes d'évaluation retenues pour déterminer la valeur d'utilité dépendent du type d'activité des entités et peuvent être fondés sur la quote-part de situation nette ou la quote-part d'actif net réévalué dont la détermination peut être basée sur diverses méthodes.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de la société.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté essentiellement à :

- Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si la méthode d'évaluation appliquée par la direction est justifiée ;
- Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société, notamment lorsqu'elles sont déterminées sur la base de la quote-part de situation nette.

S'agissant de la valorisation des créances rattachées à des participations, nous avons examiné le test de dépréciation réalisé à partir des valorisations retenues dans le cadre des tests de dépréciation des titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Soissons, le 30 septembre 2024.
Pour CRAIGHERO ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Victor CRAIGHERO', written over a horizontal line.

Victor CRAIGHERO
Commissaire aux Comptes

A-C-H
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : 1 rue François Lemaître
62161 ETRUN

Siret : 751 179 334 00022 Code APE : 64.20 Z

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

À l'assemblée générale de la société SAS A-C-H,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Soissons, le 30 septembre 2024
Pour CRAIGHERO ET ASSOCIES



Victor CRAIGHERO
Commissaire aux Comptes



SAS A-C-H

1 RUE FRANCOIS LEMAITRE

62161 ETRUN

Exercice clos le : 31 mars 2024

APE : 6420Z

SIRET : 75117933400022

LUMANE LAMBRES LEZ DOUAI
ZAC DE L ERMITAGE

Tél :

59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

DOCUMENTS COMPTABLES

n Euro

ACTIF

	Valeurs au 31/03/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/03/23
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 722	1 722		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 103 471	719 884	383 587	472 627
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 000		15 000	15 000
Constructions	160 428	76 457	83 971	94 164
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 054	9 713	13 341	15 248
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 052 697	119 925	932 772	932 772
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	68		68	68
Prêts	104 497		104 497	104 497
Autres immobilisations financières	100	3 508	-3 408	-7 671
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 461 038	931 208	1 529 829	1 626 705
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	579		579	437
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	103 414		103 414	124 740
Autres créances (3)	2 235 021		2 235 021	2 054 072
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	77 101	37 047	40 053	478 087
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	177 008		177 008	455 851
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 593 122	37 047	2 556 075	3 113 187
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	5 054 160	968 255	4 085 904	4 739 892

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

1 Euro

PASSIF

	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	200	200		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	921 244	750 760	170 484	23
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	237 189	170 484	66 705	39
SITUATION NETTE	1 160 633	923 444	237 189	26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 160 633	923 444	237 189	26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	794 591	1 416 415	-621 824	-44
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 070 125	2 356 907	-286 781	-12
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 925	5 399	2 525	47
Dettes fiscales et sociales	52 629	37 619	15 010	40
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		107	-107	-100
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	2 925 271	3 816 448	-891 177	-23
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	4 085 904	4 739 892	-653 988	-14
(1) Dont à plus d'un an	589 588			
(1) Dont à moins d'un an	2 335 683			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques		425 000		
(3) Dont emprunts participatifs				

1 Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	% CA	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Variation en valeur en %	
roduits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	99 907	100	100 562	100	-655	-1
Montant net du chiffre d'affaires	99 907	100	100 562	100	-655	-1
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	2				2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	99 909	100	100 562	100	-653	-1
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	24 590	25	26 035	26	-1 445	-6
Impôts, taxes et versements assimilés	4 885	5	1 975	2	2 910	147
Salaires et traitements	39 600	40	39 600	39		
Charges sociales	14 593	15	27 644	27	-13 051	-47
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort	101 140	101	101 937	101	-798	-1
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3		-3	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	184 808	185	197 194	196	-12 386	-6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-84 900	-85	-96 632	-96	11 733	12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée	382 174	383	308 973	307	73 201	24
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

L00276 - SAS A-C-H

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

1 Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	% CA	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	73 100	73	40 433	40	32 666	81
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	73 100	73	40 433	40	32 666	81
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	13 764	14	9 573	10	4 190	44
Intérêts et charges assimilées (4)	106 787	107	54 283	54	52 504	97
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	120 550	121	63 856	63	56 694	89
RÉSULTAT FINANCIER	-47 451	-47	-23 423	-23	-24 028	-103
RÉSULTAT COURANT avant impôts	249 824	250	188 918	188	60 906	32
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	12 635	13	18 434	18	-5 799	-31
TOTAL DES PRODUITS	555 183	556	449 968	447	105 214	23
TOTAL DES CHARGES	317 994	318	279 484	278	38 509	14
Bénéfice ou Perte	237 189	237	170 484	170	66 705	39

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

1 Euro

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 4 085 904,26 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 237 188,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/09/2024.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation

VALEUR NETTE

TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

L00276 - SAS A-C-H

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

1 Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 105 193		
	Terrains		15 000		
	Constructions		160 428		
CORPORELLES		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	23 054		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
FINANCIERES		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	198 482		
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 052 697		
	Autres titres immobilisés		68		
	Prêts et autres immobilisations financières		104 598		
		TOTAL	1 157 363		
		TOTAL GENERAL	2 461 038		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légal/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 105 193	
	Terrains				15 000	
					160 428	
CORPORELLES		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			23 054	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
FINANCIERES		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			198 482	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 052 697	
	Autres titres immobilisés				68	
	Prêts & autres immob. financières				104 598	
		TOTAL			1 157 363	
		TOTAL GENERAL			2 461 038	

1 Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		632 566	89 040		721 606
TOTAL		632 566	89 040		721 606
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	66 264	10 193		76 457
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	7 806	1 907		9 713
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		74 070	12 099		86 170
TOTAL GENERAL		706 636	101 140		807 776

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

1 Euro

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence					
Immobs financières	Titres de participations				
	Autres	127 696	3 508	7 771	123 433
TOTAL		127 696	3 508	7 771	123 433
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL GÉNÉRAL		127 696	3 508	7 771	123 433

1 Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	104 497		104 497
	Autres immobilisations financières	100		100
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	103 414	103 414	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	800	800	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 214 216	2 214 216	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	20 006	20 006	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		2 443 032	2 338 435	104 597
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	104 497
Créances clients et comptes rattachés	103 414
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	207 911

CAPITAUX PROPRES

L00276 - SAS A-C-H

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

1 Euro

1 Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	794 591	205 003	390 740	198 849
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		7 925	7 925		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		6 049	6 049		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	12 635	12 635		
	Taxe sur la valeur ajoutée	33 546	33 546		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	399	399		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		2 070 125	2 070 125		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 925 271	2 335 683	390 740	198 849
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	621 157			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 570
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800
Dettes fiscales et sociales	875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	11 245

1 Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	56 761					56 761
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	56 761					56 761
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	56 761					56 761
ENGAGEMENTS REÇUS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

1 Euro

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Total des dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

LES EFFECTIFS

31/03/2024 31/03/2023

Personnel salarié :

- Ingénieurs et cadres
- Agents de maîtrise
- Employés et techniciens
- Ouvriers

Personnel mis à disposition :

- Ingénieurs et cadres
- Agents de maîtrise
- Employés et techniciens
- Ouvriers